vra nécessairement être choisi parmi les membres du groupe, résidant dans la région où est établi le siège social. Les autres délégués pourront être pris parmi les membres d'autres groupes ou parmi les adhérents individuels de l'Association résidant à Paris ou ailleurs.

Voici l'ordre du jour des travaux du Congrès.

Première question. — Application de la loi de Séparation des Eglises et de l'État. — La Libre-Pensée et les Associations cultuelles.— Rapport présenté par M. Ferdinand Buisson vice-président de l'Association.

Deuxième question. — Séparation des Eglises et de l'Ecole. — Rapport présenté par M. Albert Bayet, membre de la commission exécutive.

Troisième question. — Laïcisation de l'Assistance. — Rapport présenté par M. le docteur Bourneville, médecin-chef à l'hospice de Bicêtre, membre de la Commission exécutive.

Un médecin-major aux arrêts

Auxerre, 28 mai. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que, pendant une manœuvre du 4e régiment d'infanterie, entre Auxerre et Monéteau, le cheval que montait le capitaine Morin s'est emballé et est venu tomber sur un groupe de soldats au repos.

Un sergent-fourrier et un caporal ont été grièvement blessés. Le capitaine Morin a été contusionné.

Mais voici un fait qui a été tenu caché et que les journaux de l'Yonne racontent aujourd'hui.

Voici ce que dit notre confrère l'*Yonne* :

« Un cycliste qui participait à la manœuvre fut chargé d'aller chercher un médecin militaire. Il se rendit chez M. Bobart, médecin-major de première classe, et le pria de venir soigner les blessés route de Monéteau. Le médecin-major répondit : « Je n'irai pas, car je ne suis pas de service. » Le cycliste alla chez M. Rudier, médecin aide-major de deuxième classe, qui arriva sur les lieux de l'accident en même temps que le médecin-major Dreyly.

Une enquête a été ouverte par le colonel Delarne au sujet de cet incident, après rapport du lieutenant Lambert.

Le colonel a infligé vingt-quatre jours d'arrêts au médecin-major, sans préjudice d'une demande en disponibilité.

Tentative d'assassinat sur un député

Un secrétaire de Mairie braque un revolver sur Gabriel Baron.

Marseille, 28 mai. — M. Gabriel Baron, député socialiste de la 1er circonscription d'Aix, qui déjà au cours de la dernière période électorale avait failli être la victime d'une tentative de meurtre commise dans la commune de Trets par un individu qui s'était élancé sur lui armé d'un couteau, vient d'être l'objet d'une nouvelle tentative d'assassinat, cette fois dans la petite commune de Châteauneuf-le-Rouge, canton de Trefs.

M. Gabriel Baron, en compagnie de Mme Baron et d'un ami M. Lafferre, se rendait en automobile à Cannes ; arrivé à Châteauneuf-le-Rouge, à huit heures et demie du matin, il s'était arrêté devant un café, lorsqu'un individu qui avait assisté à l'arrivée de l'automobile, se précipita sur lui et lui braqua un revolver sur la poitrine.

Aux cris de Mme Baron, M. Laffere et plusieurs personnes s'interposèrent. L'agresseur s'enfuit, mais poursuivi, il fut rattrapé dans la cour d'une maison où il s'était réfugié.

Il fut reconnu pour être M. Coquillat, secrétaire de la mairie de Châteauneuf-le-Rouge. Interrogé, M. Coquillat, a déclaré qu'il avait voulu tuer M. Baron, parce que d'après lui le député de la première circonscription aurait été la cause indirecte de sa révocation de l'asile d'aliénés d'Aix où il occupait les fonctions d'économe.

L'agresseur a exprimé son regret de n'avoir pas réussi dans sa tentative.

Il a été transféré à la prison d'Aix dans la soirée.

HORRIBLE CRIME

Une fillette de neuf ans violée, assommée et jetée dans un puits. — Découverte du cadavre.

Paris, 28 mai. — Un crime épouvantable a été commis aux encirons de Provins au hameau de Mez-de-la-Madeleine, dans une propriétée non habitée.

Les époux Doucet, petits artisans, habitaient depuis longtemps à Provins, dans la ville haute, et élevaient de leur mieux leurs enfants.

Vendredi après-midi, Mme Doucet chargea sa fille Marie-Louise, âgée de neuf ans d'aller visiter son grand'père M. Charpentier, berger au hameau de Mez-de-la-Madeleine, situé à un kilomètre de Provins, et de lui porter quelques provisions de bouche.

L'enfant partit toute joyeuse. Comme elle allait fréquemment chez son grand'père, et qu'elle connaissait fort bien le chemin, elle prit à travers champs un sentier qui conduit directement au hameau.

Vers huit heures du soir, la petite n'était pas revenue. Ses parents qui lui avaient bien recommandé d'être de retour pour l'heure du dîner, ne s'alarmèrent pas trop, car ils pensaient que le grand'père avait gardé sa petite-fille, et qu'il la ramènerait le lendemain.

Samedi matin, à dix heures Marie-Louise n'était pas rentrée. Inquiète, Mme Doucet courut chez son père, qui lui apprit qu'il n'avait pas vu la fillette.

Affolée, la malheureuse mère revint à Provins. Quelques instants plus tard, mis au courant de cette disparition, le procureur de la République prescrivit de minutieuses recherches.

Des gendarmes partirent en tous sens, explorant dans tous ses recoins la plaine du Mez-de-la-Madeleine, interrogeant en vain tous les cultivateurs.

Vers trois heures de l'après-midi, le gendarme Bigot, qu'accompagnait M. Doucet, avisa à quelques centaines de mètres de Provins, une écurie abandonnée, située à cinq mètres de la route.

Ils y pénétrèrent. Le gendarme remarqua un puisard peu profond, contenant de l'eau noirâtre, qu'il sonda à l'aide d'un bâton.

Quelques instants après, il ramenait le cadavre de la petite Marie-Louise, dont le visage était horriblement tuméfié, et sur les vêtements de laquelle on remarquait encore des traces de sang.

Du puisard on retira également le parapluie de l'enfant. Il était cassé.

Le parquet arriva aussitôt avec un médecin, qui procéda à l'autopsie du cadavre. Ce praticien déclara que la fillette avait été violentée, puis assommée.

On n'a jusqu'ici aucun indice qui permette de mettre sur la piste du criminel.

Le service de deux ans au Japon

Londres, 28 mai. — Le correspondant du « Times » à Tokio dit qu'il est question de réformes importantes dans l'armée.

Le corps d'armée à deux divisions serait pris comme unité. La période de service serait réduite à deux années, à partir de décembre prochain.

Rupture d'un échafaudage

DEUX COUVREURS TUES

Paris, 28 mai. — Un terrible accident qui a causé la plus vive émotion dans le quartier des Halles, s'est produit, cet après-midi, à trois heures, rue Hérold, 16.

A cet endroit s'élève un immeuble de cinq étages, dont le rez-de-chaussée est occupé par une fruitière.

Deux ouvriers couvreurs, nommés Siguret Maurice, marié, père de deux enfants, et Legros Alexandre, âgé de 41 ans, célibataire, employés par M. Foret, entrepreneur de couverture et plomberie, travaillaient à la réfection de la toiture de l'immeuble portant le numéro 16 de la même rue et appartenant à Mme veuve Desprès.

Tout à coup, deux cris terribles retentirent et l'échafaudage sur lequel se trouvaient les deux ouvriers, s'étant brusquement incliné vers la cour, les deux infortunés furent précipités sur le sol, où ils se brisèrent le crâne.

Toutes les fenêtres s'étaient ouvertes, et de divers côtés on s'empressait autour des victimes, mais il n'y avait rien à faire : Siguret et Legros étaient morts.

Aussitôt prévenu, M. Bureau le distingué commissaire de police du quartier des Halles, a procédé aux constatations et a ouvert une enquête.

Un médecin, le docteur Richard, appelé, ne put également que constater la mort des deux ouvriers.

Les cadavres ont été peu après transportés au commissariat de la rue des Prouvaires, en attendant que les familles des victimes aient été prévenues.

De l'enquête, il résulte que l'accident a été occasionné par l'étirement des cordages qui supportaient l'échafaudage volant sur lequel se trouvaient Siguret et Legros.

En outre, cet échafaudage n'était pas muni de garde-fou.

Informations
RÉGIONALES

Grave accident aux mines de Lens

Lundi soir, un ouvrier accrocheur de la Compagnie des mines de Lens, nommé Ragnier Louis, était monté sur la locomotive dite « Bébé » qui est employée aux manœuvres des wagons dans le carreau de la fosse numéro 8.

A un moment donné, il sauta de la machine en marche pour aller accrocher la rame que cette machine devait prendre, lorsqu'il glissa, perdit l'équilibre et tomba sous les roues qui lui passèrent sur la jambe gauche.

Quand on le releva, on constata qu'il avait le pied gauche broyé. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Brulant, il a été dirigé sur l'hôpital de Lens où il a été admis d'urgence.

Regnier, qui n'est âgé que de 21 ans, habite avec ses parents, route de Béthune, à Lens.

Les ouvriers d'art

Aux termes d'une décision du ministre de la guerre en date du 25 mai courant, un concours sera ouvert incessamment entre les jeunes gens qui peuvent invoquer la dispense au titre des industries d'art.

Seront admis à prendre part à ce concours les jeunes gens qui ont atteint l'âge de 18 ans avant le 21 mars 1906.

Les candidats doivent adresser immédiatement leur dossier à la Préfecture.

Conseil supérieur du travail

Elections en 1906 des Syndicats ouvriers

Les syndicats ouvriers sont prévenus qu'ils vont avoir à élire leurs représentants au Conseil supérieur du travail.

La liste électorale provisoire, dressée conformément à l'article 12 du décret du 14 mars 1903, modifié par les décrets des 27 janvier et août 1904, est déposée à la mairie de chacune des communes où elle mentionne des syndicats électeurs. En outre elle a été adressée aux Bourses du travail et aux Conseils de prud'hommes.

Les intéressés sont invités à en prendre connaissance.

Les protestations seront reçues par le préfet du département jusqu'au 15 juin 1906, délai de rigueur.

Chez les Mineurs

JOHN MITCHELL

III

J'ai montré, dans la première partie de l'interview, que nous devons à notre amarade A. Thomas, quelles étaient les qualités maîtresses du Président de l'Union Nationale des mineurs-unis d'Amérique. Nous avons suivi Mitchell, enfant descendant dans la mine, s'élevant peu à peu par son ardeur syndicaliste, son extraordinaire faculté de travail, sa volonté de fer et sa dignité personnelle, jusqu'aux plus hautes fonctions de la Fédération.

Cependant, Mitchell après avoir acquis une parfaite connaissance de toutes les conditions de la production du combustible aux Etats-Unis, était animé du désir de venir observer sur place, la condition du travail des mineurs européens. Il y était incité du reste, par sa correspondance avec Benjamin Pickaert, qui le pressait d'adhérer à la Fédération internationale des mineurs. Nos camarades n'ont pas oublié son intervention sensationnelle au dernier Congrès international de Paris.

Je reprends donc ici, la transcription de notre interview. « Mitchell est tellement habitué au travail régulier et continu, qu'il trouve difficile de l'interrompre. Pendant des années il fit des plans pour le moment où il pourrait laisser quelque temps les affaires de l'Union et faire un voyage en Europe. Enfin, à l'automne 1904, tout étant bien réglé, il part pour l'étranger. Il lui fut impossible cependant, même dans le bouleversement d'un pareil voyage de s'abstraire complètement de son travail. A peine était-il arrivé en Europe, que les lettres affluèrent d'Amérique et qu'il dut échanger régulièrement des cablogrammes avec son « office ». Je suis sûr que pendant qu'il admirait les trésors du Louvre, ou bien au cours de son voyage en Ecosse, il avait à voir la situation dans la Virginie, ou bien dans l'Ouest, ou encore la Convention des mines de l'Anthracite. Toujours en cette Europe, son esprit était préoccupé des problèmes ouvriers ; les conditions de l'habitation ouvrière à Londres, les assurances ouvrières d'État en Allemagne, l'intéressaient plus vivement que n'importe quelles curiosités pour les quelles d'autres traversent l'Océan.

Peu de gens ont pu se rendre compte de toute l'étendue de l'intelligence de Mitchell. C'est que, s'il est intelligent, ce n'est pas un « intellectuel » ; son savoir est réel et vaste, mais ce n'est pas un savoir de livres. Son instruction d'école fut précaire ; mais, pendant qu'il était mineur, il s'applique à combler la lacune. Dans la mine, à la lueur de la lampe du mineur, entre les wagonnets, il étudiait les sciences mathématiques. Quand il remonta « au jour », il était devenu plus sage et plus instruit.

« Mitchell est un homme qui apprend au contact des représentants de toutes les classes et qui retient toute chose intéressante qu'il entend dire. Il est un lecteur de journaux, vorace et pénétrant ; mais il a lu peu de livres. Depuis quelques années il parcourt les mémoires écrits sur les problèmes économiques et ouvriers ; il étend bien ses lectures dans d'autres directions, mais la vie qu'il mène est trop intense et son travail trop absorbant et énervant, pour lui permettre de lire autant qu'il le voudrait. J'ai toujours trouvé typique que le livre qu'il semble préférer est « David Harum » ; la sagesse rustique et le sens commun pratique du vieux banquier, l'attirent bien plus qu'un roman psychologique ou historique.

« Toutes les ressources intellectuelles de Mitchell, semblent constamment, tout entières à son service. Ce qu'il ne peut pas faire, il n'essaie pas de le faire ; mais ce qu'il peut faire, il le fait mieux quebien. S'il prononce un discours en public, s'il préside un meeting, s'il accorde une interview, s'il dicte une lettre, s'il est engagé dans des négociations qui exigent de la délicatesse et du jugement, toujours il apparaît comme pleinement dans son élément, et semble avoir consacré sa vie à la préparation de l'acte qu'il accomplit. »

Quelques exemples pris sur le vif dans sa carrière, vont maintenant illustrer ces premières notes biographiques.

G. D.

Dernière Heure

La rentrée de la Chambre

La nouvelle législature. — Le doyen d'âge. Election et installation du bureau. Le programme du Cabinet. — Le président de la Chambre. — Dans les couloirs du Palais Bourbon.

Paris 28 mai. — La nouvelle Chambre se réunira vendredi prochain 1er juin. Conformément à la Constitution, cette réunion est de plein droit. La session actuelle, dont la durée légale est de cinq mois, n'étant pas terminée, l'assemblée issue des élections des 6 et 20 mai se substituant à celle dont le mandat expire, devra compléter la période de session ordinaire prévue par la Constitution.

La Chambre, à la différence des années ordinaires, doit élire, au début de chaque législature nouvelle, un président provisoire jusqu'au jour de l'élection du bureau définitif.

Le doyen d'âge

La première séance de cette législature sera présidée par le doyen d'âge, M. Louis Passy, député conservateur de l'Eure, membre de l'Institut, âgé de 76 ans.

Après avoir pris possession du fauteuil et déclaré la séance ouverte, aux termes de l'article premier du règlement, le président invitera les six plus jeunes membres de l'assemblée présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Le bureau d'âge de la Chambre des Députés étant constitué, le président d'âge prononcera une allocution.

L'allocution du président terminée, le président, conformément aux prescriptions de l'article 2 du règlement et à l'ordre du jour de la Chambre, fera procéder immédiatement à la nomination du président provisoire.

En prenant possession du fauteuil, le président provisoire exprimera en quelques mots les remerciements du bureau.

Puis on procédera au tirage au sort des bureaux et au règlement de l'ordre du jour, après quoi la Chambre se séparera.

Le Programme du Cabinet

Les membres du cabinet paraissent s'être mis d'accord pour écarter les difficultés du début de la nouvelle législature. Le ministère restera tout entier aux fonctions et se présentera devant le Parlement avec un programme dont les derniers conseils ont commencé l'élaboration.

Ce programme ne sera qu'un programme d'attente qui indiquera pour l'avenir une série de grandes réformes, et donnera seulement deux satisfactions immédiates aux groupes de gauche : la réforme des conseils de guerre et le règlement de la question syndicale par une fusion de la loi de 1884 et de la loi sur les associations. Parmi les autres réformes figurent l'établissement de l'impôt sur le revenu, dont M. Poincaré a reçu mandat d'élaborer un projet qui sera déposé sur le bureau de la Chambre presque aussitôt après le projet de budget de 1907 ; la suppression ou la diminution des sous-préfectures, qui servirait de point de départ à une réforme administrative assez vaste (mesure de décentralisation, suppression des tribunaux d'arrondissements, etc... etc...).

Quant à la réforme des conseils de guerre le garde des sceaux n'a pas encore arrêté de projet définitif, mais, nous croyons savoir qu'il serait dans ses intentions de rendre les militaires justiciables des tribunaux de droit commun. Les conseils de guerre disparaîtraient pour faire place à des conseils disciplinaires, qui auraient à statuer uniquement sur les infractions à la discipline.

Il est probable que, dès la rentrée, le président du Conseil lira aux Chambres une déclaration pour exposer les intentions du cabinet et acceptera de répondre ensuite à une interpellation sur la politique générale. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera possible de dégager des indications précises, de savoir sur quelles bases une majorité stable pourra se constituer.

Le Président définitif

La deuxième séance sera consacrée à la vérification des pouvoirs qui prendra toute la séance.

Enfin, la troisième séance nommera le président définitif de la Chambre, les quatre vice-présidents, les huit secrétaires et les trois questeurs.

Puis aura lieu l'installation du bureau et l'allocution du président définitif.

Plusieurs noms sont mis en avant pour recueillir la succession de M. Doumer, notamment ceux de MM. Henri Brisson et Sarrien.

Bien qu'il soit prématuré de donner avant la réunion des différents groupes de la majorité, une indication précise, il semble cependant que beaucoup de républicains soient résolus à présenter dès maintenant M. Henri Brisson. Ce n'est donc que dans le courant de cette semaine qu'une résolution définitive sera prise par les groupes de gauche en ce qui concerne la présidence de la Chambre.

Dans les Couloirs

L'animation renaît au Palais-Bourbon : on est heureux de se revoir et dans le salon de la Paix s'échangent poignées de mains et saluts cordiaux. De nombreux groupes se forment, mais on y constate plus de journalistes que de députés.

Néanmoins, nous remarquons empressés et entourés, MM. Lockroy, Viviani, Sembat, Klotz, Jaurès, etc... etc...

On interroge Gérault Richard, qui au débarqué de la Guadeloupe va ouvrir le feu des interpellations. Il raconte en riant que sur le quai de Fort-de-France, un nègre lui a crié en montrant ses belles dents : « Adié, moossié Géault Icha, dites bonjou pou moi à mère patrie ! »

A son tour, Colliard, subit de nombreuses questions au sujet de la convocation qu'il a adressée à ses collègues du groupe socialiste parlementaire, pour le 31 mai.

Une cause célèbre

EN ASSISES

Quatrième et dernière audience. — Réquisitoire et plaidoirie. — Un étrange verdict. — La femme Canaby est condamnée à quinze mois de prison pour faux. — L'accusation d'empoisonnement écartée. — L'attitude de la condamnée.

Bordeaux, 28 mai. — La quatrième audience consacrée à cette cause célèbre s'est ouverte à midi, devant une foule énorme.

La nervosité du public est telle que le président prévient l'auditoire qu'il fera évacuer la salle, si la moindre manifestation se produit.

On attend l'accusée quelques instants. Elle entre enfin, marchant assez péniblement comme toujours, la bouche ouverte, le souffle court, la respiration difficile.

La parole est à l'accusation.

Le Réquisitoire

M. LENARD, procureur général, retrace l'affaire au point de vue psychologique.

Il se demande si ce n'est pas le besoin de luxe pour elle et ses enfants qui décida Mme Canaby à accepter de l'argent de M. Rabot. Mais, ajoute-t-il, on ne peut pas prouver qu'elle fut sa maîtresse.

Elle ne fut pas une femme d'argent, mais elle se sentit rapprochée de M. Rabot par une sympathie intellectuelle, si l'on peut dire, sympathie de Bordelaise bas-bleu pour un homme que l'on sait avoir quelques succès littéraires ; puis, petit à petit, cette femme en arrive à l'idée du crime pour se débarrasser de son mari et être à Rabot, vers qui va son intelligence, à défaut de cœur.

Le procureur général développe ensuite les faits de l'enquête, l'histoire des débats, et fait ressortir l'horreur du crime.

Ce n'est pas un assassinat, dit-il, c'est plusieurs assassinats. Mais, n'est-elle pas une maniaque, cette accusée, et toutes ces empoisonneuses ne sont-elles pas des hystériques ?... »

L'accusée a les regards presque constamment tournés vers l'accusateur. Elle porte de temps en temps un flacon à ses narines.

Le procureur général poursuit :

— Mais il est un renseignement qui m'est parvenu hier, et qui, Messieurs les jurés, vous éclairera, vous donnera une impression sur un état qui n'est pas d'aujourd'hui. Puis M. Lenard examine l'insuffisance de la science devant de semblables problèmes, malgré la valeur et l'érudition des médecins qui sont venus ici.

Quant à M. Canaby, je ne suis pas dupe de sa déposition. Il a seulement voulu défendre les siens. Il n'a pas voulu qu'on puisse dire en voyant passer ses enfants : « Ce sont les enfants de l'empoisonneuse. »

L'accusée est secouée par les sanglots. On se demande si elle ne va pas s'évanouir, mais elle se redresse et écoute en serrant les lèvres.

Enfin, poursuit le procureur général, qui a avalé cette grande quantité d'arsenic entré chez les Canaby ? Ce n'est pas M. Rabot, ni les enfants, ni les domestiques. Alors qui ?

Ce n'est pas elle, c'est lui, puisqu'il sait à peu près la quantité qu'il en a absorbée. Alors que l'on a trouvé chez M. Cabany un excédent, qui lui a donné cet excédent ? Tous les faits eux-mêmes, incontestés par l'accusée non plus que par la défense, montrent que c'est Mme Canaby.

L'organe du ministère public conclut en réclamant une condamnation qui, dit-il, soulagera la conscience générale.

— Il est impossible, ajoute-t-il, de douter de la culpabilité de l'accusée : la victime peut croire à son innocence, l'éloquence des faits eux-mêmes la condamne.

La plaidoirie

A deux heures, Me PEYRECAVE prend la parole pour présenter la défense de l'accusée. Il met en lumière les incertitudes qui ressortent des dépositions des experts. Il fait allusion aux douloureux incidents qui ont marqué les précédentes audiences et il coordonne les faits qui, à son avis, établissent l'innocence de l'accusée, dont il réclame l'acquittement.

Le verdict

Le président déclare les débats clos et le jury se retire dans la salle des délibérations.

AU BOUT D'UNE HEURE, IL RAPPORTE UN VERDICT NEGATIF SUR LA QUESTION D'EMPOISONNEMENT ET AFFIRMATIF SUR CELLE DES FAUX CONCERNANT LES ORDONNANCES.

LA COUR CONDAMNE LA FEMME CANABY, POUR FAUX ET USAGE DE FAUX, A QUINZE MOIS DE PRISON ET CENT FRANCS D'AMENDE.

Dans la salle on murmure au moment où prononcé de la peine. L'accusée reste froide à son banc ; elle se lève enfin et sort, repoussant d'un geste dédaigneux les gendarmes qui veulent la soutenir.

Les élections à la Chambre belge

L'AMPUTATION CLERICALE

Bruxelles, 28 mai. — Il est encore impossible de donner les résultats définitifs des élections législatives, certains bureaux ayant commis des erreurs sans nombre, très excusables, du reste, la loi électorale belge étant très compliquée. Il s'agit de savoir lequel d'un socialiste ou d'un indépendant est élu, mais, dans tous les cas, le résultat au point de vue du nombre ne diffère pas des résultats déjà connus.

L'*Etoile Belge* constate que la majorité catholique fond de scrutin en scrutin.

« Sans être décisive, dit notre confrère, la journée du 27 mai a été favorable aux partis anticléricaux.

Les libéraux et les socialistes gagnent des sièges. Les libéraux n'en perdent aucun.

La majorité cléricale entamée en 1904, subit une nouvelle amputation. Les progrès du libéralisme ne peuvent pas être niés et son élan à Anvers et à Bruxelles a été admirable.

Quant au cartel, s'il a donné de bons résultats dans la partie wallonne du pays, il ne paraît pas avoir répondu, dans la partie flamande aux espérances de ses promoteurs.

La majorité cléricale était de 70 voix en 1896 ; de 72, en 1898. Tombée à 20 voix en 1900 pour remonter à 26 en 1902, elle n'était plus que de 20 voix en 1904. Elle n'est plus aujourd'hui que de 12 voix.

Ce n'est pas la dégringolade ; c'est l'usure ».

NOUVEAUX RESULTATS

LOUVAIN. — La liste du cartel obtient 33.491 suffrages.

Les candidats effectifs élus sont MM. R. Claes, libéral, et Van Langendonck, socialiste. Suppléants : MM. Dony et Théophile Claes.

La liste catholique obtient 49.396 suffrages. Les candidats effectifs sont MM. Scholaert, de Trooz, Rosseeuw et De Becker. Suppléants : MM. Poullet, de Woulers d'Opleinter, Caluwaerts et Vanden Eynde.

Il y avait 4 cléricaux sortants, 1 libéral et 1 socialiste. C'est le « statu quo ante ».

En 1902, les libéraux avaient obtenu 18092 et les socialistes, 13.112.

COURTRAI. — Le résultat officiel vient d'être proclamé. Le voici : cartel 21.088, cléricaux 42.081.

Le cartel obtient un second élu avec 24 voix de majorité : M. De Bunne, socialiste, qui a réuni sur son nom plus de 6.200 votes de préférence, alors que M. Plancquaert, le démocrate-chrétien, n'a obtenu que 4.000 suffrages de préférence.

ROULERS-THIELT. — La liste cléricale obtient 44.427 suffrages.

Les quatre effectifs élus sont MM. Beermaert, Gilles de Pélichy, van der Bruggen et Delbeke. Suppléants : MM. Delbeke, Boone et Van Naemen.

La liste cartelliste obtient 10.320 suffrages. Pas d'élu.

Il y avait quatre catholiques sortants. La situation ne s'est pas modifiée.

En 1892, les libéraux avaient obtenu 6.982.

ARLON-BASTOGNE-MARCHE. — La liste du cartel obtient 18.675 suffrages.

Candidat effectif élu : M. François. Suppléant : M. Ozeray.

La liste cléricale obtient 24.373 suffrages.

Candidats effectifs élus : MM. Delvaux et de Limbourg-Stirum. Suppléants : MM. Wilmart et du Bus de Warnaffe.

Il y avait 3 députés à élire ; 2 catholiques sortants et 1 libéral. C'est le « statu quo ».

En 1902, les libéraux avaient obtenu 13313 voix et les socialistes, 3.279.

YPRES. — On annonce officiellement que la liste du cartel obtient 11.207 suffrages.

La liste catholique obtient 28.287 suffrages.

Il y avait 3 députés à élire 2 catholiques et 1 libéral sortant. Statu quo.

TURNHOUT. — La liste catholique obtient chiffres officiels 33.784 suffrages.

Elle a trois effectifs élus, MM. de Brocqueville, Versteylen et Le Paige.

La liste des démocrates-libéraux obtient 8.734 suffrages. Pas d'élu.

La liste des cléricaux dissidents n'en obtient que 2.724.

Il y avait 3 catholiques sortants. La situation n'est pas modifiée.

NIVELLES. — La liste libérale-socialiste obtient 39.779 suffrages.

La liste catholique obtient 30.210 suffrages.

Il y avait 4 députés à élire, 2 catholiques sortant, 1 libéral et 1 socialiste. Statu quo.

MALINES. — La ville donne une majorité de près de cent voix aux libéraux par bureau. La campagne accuse 20 p. c. de gain sur les élections précédentes.

DERNIERS RESULTATS DE BRUXELLES

A minuit et demi, on communique le résultat suivant de Bruxelles. Il manque 33 bureaux. Commerçants, 820 voix ; catholiques, 105,595 ; flamands, 1,260 ; indépendants, 11,134 ; socialistes, 54,650 ; libéraux, 85,647 ; démocrates-chrétiens, 8,274 et isolé 638.

De ces chiffres, il résulte que les catholiques auraient neuf élus, les libéraux sept, les socialistes quatre et les indépendants un.

FEUILLETON DU 29 MAI. — N. 78

LE

Bonheur des Autres

GRAND ROMAN CONTEMPORAIN

PAR

Paul ROUGET

TROISIEME PARTIE

VII

L'impossible amour !

Ah... comme il était fiévreux, Boris !... Et comme la vue de cette surexcitation faisait mal au vieux Vareski ! Visiblement, le jeune homme, à cette heure, n'existait plus que pour son amour.

Cette consultation était amère pour le vieillard.

Pourtant, elle n'était pas ce qui le peinait le plus.

Car il aimait réellement Boris.

Et voici qu'il allait devoir lui broyer le cœur.

Il avait une révélation terrible à lui faire, une révélation que les événements, à présent, rendaient indispensable.

Aux paroles prononcées par Boris, il hocha la tête tristement.

— Oui, et non... mon fils... oui, ils pourraient l'appartenir parce que je te donnerais volontiers le droit de les porter malgré les dangers de tous genres qu'il y aurait pour moi à le faire... Non... parce que ce nom... ce titre... étant ma propriété, ne sont pas la tienne.

— Que dis-tu ?

Boris ne comprenait pas.

Il crut avoir mal entendu.

Que voulait dire le vieux chef ?

Il le fixa, un instant, avec des yeux interrogateurs...

...Des yeux pleins d'affolement.

Et puis, brusquement, il fit un pas de recul.

Ses lèvres tremblèrent.

Il porta une de ses mains à son front. Il avait étouffé un cri. Il balbutia :

— Je ne suis donc pas votre fils ?

Le visage du vieillard s'était couvert de pâleur.

Il avoua :

— Non... tu n'es pas mon fils... tu n'es pas de ma race. Le même sang ne coule pas dans nos veines. Je t'ai recueilli, adopté... je t'ai élevé comme si réellement tu étais mon enfant, car ton père véritable, ai-je besoin de te le dire, Boris, ne saurait t'aimer davantage.

Ah !... le jeune homme laissait échapper un sourd gémissement.

Il chancelait... Un voile descendait sur ses paupières... il lui semblait que, sous lui, la terre s'entr'ouvrait.

C'est à peine s'il entendait le vieux chef qui, d'une voix brisée, poursuivait :

— J'avais mis toute mon ambition à faire de toi un homme simple et vaillant, l'homme simple et vaillant qu'eût été mon fils, si j'avais eu le bonheur d'en posséder un... Tu étais tout mon espoir... et j'attendais de toi, Boris, la réalisation de mes rêves d'affranchissement pour la Bohême.

» Hélas ! comme s'il était une loi à laquelle on pouvait se soustraire... comme si l'amour d'une femme n'était pas l'invincible obstacle où se brise le courage le plus intrépide !

— Mais alors, mon père ?... ma mère ?

— J'ignore qui ils sont. Je vais d'ailleurs te mettre au courant de ce qui s'est passé jadis. Tu avais une dizaine de mois, un an peut-être, lorsque je te découvris dans des circonstances extrêmement singulières.

» C'était peu de temps après la formation de la Secte-Rouge.

» Traqués de tous côtés par le gouvernement autrichien, nous avions dû passer la frontière russe.

Nous achetâmes à une tribu de Zigari le droit de vivre parmi eux.

» Nous étions sûrs ainsi de dépister toutes les recherches.

» Une nuit de novembre, la tribu, dont nous faisions partie, campa entre Tambow, un chef-lieu de district, et Ekaterim.

Le gouvernement du tsar, à cause de certains attentats nihilistes, commis quelques jours auparavant, venait à son tour de nous ordonner de quitter au plus tôt son territoire.

» Nous nous dirigions donc du côté de la Turquie... assez précipitamment... car en Russie on ne badine pas avec les prescriptions impériales.

» Mais, ce soir-là, la neige, qui tombait depuis plusieurs jours, nous obligea à nous arrêter.

» Des feux avaient été allumés autour du campement à cause des loups affamés qu'on signalait un peu partout et dont la présence n'était pas sans danger.

» Les hurlements qu'ils poussaient au loin étaient sinistres.

» Dans la nuit nous perçûmes soudain parmi ces hurlements... des cris humains... des cris d'agonie qui nous firent frissonner.

» Un drame se déroulait non loin de là, dans la grande plaine blanche... toute blanche jusqu'à l'infini.

» A la clarté de la lune, nous pûmes distinguer deux chevaux affolés qui, ayant brisé leurs liens, filaient à une allure vertigineuse.

» Que s'était-il passé au juste ?

» On ne le saurait que le lendemain à l'aube, car se porter à cette heure vers l'endroit où les cris s'étaient fait entendre eût été folie.

» Une bande de loups avaient sûrement attaqué des voyageurs.

» Dans la fuite éperdue des chevaux, la troika qu'ils traînaient avait sans doute rencontré un obstacle contre lequel elle s'était brisée.

» Et les deux chevaux, poursuivis par une partie de la bande des loups, avaient dû continuer de fuir pendant que les carnassiers, demeurés autour de la troika, dévoraient les voyageurs précipités sur le sol.

» Hélas !... ces suppositions faites par nous n'étaient que trop fondées.

» Le lendemain dès l'aurore, avec trois de mes compagnons je descendais dans la plaine du côté où le drame avait dû avoir lieu.

» La neige... qui, durant quelques heures, avait fait trêve... recommençait à tomber.

» Bientôt, nous aperçûmes, épars, au bord du chemin, les débris d'un traîneau.

» Et non loin — spectacle d'horreur ! — des ossements humains !...

» De-ci de-là, des traînées rouges... des traînées de sang, apparaissaient.

» Nous allions repartir, ne pouvant que plaindre les malheureux qui avaient trouvé là une mort horrible, lorsqu'une sorte de plainte, de gémissement parvint à nos oreilles.

» Nous tressaillîmes.

» Ce gémissement partait de dessous le traîneau renversé dans la neige.

» Nous le soulevâmes... Et que vîmes-nous soudain ? enveloppé dans des couvertures un enfant au visage violacé, couperosé par le froid... un enfant qui échappé miraculeusement à la mort nous regardait avec des yeux terrifiés tout brillants de larmes.

— Miséricorde !... murmura Boris... qui, livide, une sueur abondante au front avait écouté sans interrompre le récit du vieillard.

Il balbutia :

— L'enfant... c'était moi !...

— C'était toi, mon fils.

— Oh ! c'est atroce !... Alors les voyageurs dévorés par les fauves... c'étaient mon père... ma mère ?...

— Je l'ignore.

— Comment, vous ne vous enquîtes pas du nom... de l'identité de ces malheureux ?

Boris posa cette interrogation d'une voix douloureuse, avec vivacité, presque avec réprobation.

Mais déjà le vieillard expliquait :

— Tu n'as pas de reproches à m'adresser... J'ai accompli là, comme en toutes circonstances, mon devoir.

— Oui... je suis injuste... la douleur m'égare... Je vous demande pardon, pè...

Il allait dire : père. Il n'osa pas.

La physionomie de Vareski, s'assombrit.

— Ecoute... harcelés comme nous l'étions par la police du tsar, il était matériellement impossible de procéder sur place à une enquête... Mais dans la première localité où, vers le soir, nous arrivâmes... c'était à Blumitz, au sud-ouest d'Ekaterims... nous te remîmes entre les mains des autorités russes, en signalant les circonstances tragiques dans lesquelles nous t'avions recueilli.

» Nous pensions que, miraculeusement échappé à la mort, tu serais vite réclamé, car l'officier de police de l'endroit allait faire procéder, sans retard, à l'enquête à laquelle, nous autres, nous ne pouvions nous livrer. On saurait qui tu étais, d'où tu venais.

» Nous partîmes, avec la conviction de ne jamais te revoir.

» Mais six mois après, l'interdiction de ce séjour nous frappant — comme je te l'ai dit — ayant été levée, nous repassâmes par Blumitz.

» J'avais beaucoup souffert, quatre ans plus tôt, de la perte d'une femme et d'un enfant adorés, lesquels avaient trouvé la mort dans un accident provoqué sur la ligne de Vienne à Budapest par la rencontre de deux trains.

» Était-ce la raison qui me faisait m'intéresser à toi. Je ne sais... Toujours est-il qu'après t'avoir laissé entre les mains de ces Russes j'éprouvais comme un regret, comme un remords. Souvent, je pensais à toi, au malheur qui t'avait frappé, me demandant si ce n'était pas ton père et ta mère, en effet, qui avaient été dévorés par les loups ?

Et comme le jeune homme avait un geste épouvanté :

— Rassure-toi... Il n'en était rien, comme tu vas le voir... Donc repassant par Blumitz... je me rendis chez l'officier de police qui me reconnut aussitôt et qui me dit :

— L'enfant que vous nous avez remis il y a six mois est encore ici à la charge de la commune.

— On n'a donc pas retrouvé les traces de sa famille ?

— Non.

» Mon enquête a établi les faits suivants :

» Dans l'après-midi du jour où la catastrophe s'est produite, un voyageur d'un certain âge ayant les allures d'un domestique est descendu à la gare de Tambow et s'est aussitôt enquis d'un voiturier pour le conduire le soir même à Ekaterims. Ce voyageur portait dans ses bras un enfant, celui secouru par vous. Selon toute vraisemblance cet enfant n'était pas son fils, car des témoins entendirent l'homme dire en parlant de lui : le jeune monsieur. Après beaucoup de difficultés, car les loueurs de traîneaux ne se souciaient pas, vu le péril, de se hasarder, la nuit, à travers la campagne, ce voyageur put enfin décider l'un d'eux à le mener à Ekaterims.

(A suivre).